

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**

**A.A.T.L. – D.U.**

**Monsieur André VITAL**

**Fonctionnaire délégué**

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Réf DU : 15/pfd/188775  
Réf CRMS : AVL/KD/SBK-2.54/s.452  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SCHAERBEEK. Place Colignon.  
Placement d'une œuvre verdurisée temporaire, dénommée L'Ane.  
*(Dossier traité par M. P. Fostiez – D.U.)*

En réponse à votre lettre du 6 février 2009, en référence, reçue le 11 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 mars 2009, notre Assemblée a émis un avis favorable sur l'installation de l'œuvre mentionnée sous-rubrique.

En effet, la demande vise l'installation d'une œuvre végétale sur la place Colignon, plus précisément sur le parterre central dans l'axe de la rue Royale Sainte-Marie et qui se situe dans la zone de protection de l'Hôtel communal (AG 13/04/1995).

L'initiative est le fruit d'une volonté communale de procéder à l'embellissement floral de la place Colignon. L'œuvre, représentant un âne, symbole de Schaerbeek, est constituée d'une structure métallique remplie de terreau, fixée sur un cadre métallique (2,5m x 1m), lui-même posé sur un socle en béton (3m x 1,5m) posé dans le parterre. D'une hauteur totale de 2,5 m et d'une largeur de 0,80 m, il est composé de plantes (3000 *alternanthera cromatela* « *rubra* » et 300 *gnaphallium microphyllum*), ce qui confère à l'installation un caractère temporaire et saisonnier (de début mai aux premières gelées). Une plaque explicative sur le symbole de l'âne schaarbeekoïse sera installée dans le parterre.

***La CRMS n'émet pas d'objection sur l'installation de cette réalisation car elle n'a pas d'impact défavorable sur l'Hôtel communal.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz).

G. VANDERHULST

Président f.f.